

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire
M. Pierre Lalonde, conseiller
M. Olivier Grenier, conseiller
Mme Annie Vincent, conseillère
M. Michel Brien, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Denis Bruneau, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Session ordinaire
Du 15 août 2011

**Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 15 août 2011 à 19 h,
à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine**

1 OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par René Pelletier, maire de Racine.
André Courtemanche, secrétaire trésorier, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - dépôt de documents (10 minutes maximum par représentation) ;
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2011;
 - 4.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du 11 juillet 2011 ;
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum) ;
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 15 août 2011;
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Rapport de correspondance du 28 juin au 15 août 2011;
8. RÈGLEMENT
9. RÉSOLUTIONS
 - 9.1 Résolution pour ajouter au contrat une clause d'assurance responsabilité payé par la municipalité concernant M. Stéphane Beauchemin comme travailleur autonome couvert par nos assurances municipales (MMQ) ;
 - 9.2 Résolution pour changer le nom de l'acheteur de la résolution numéro 2011-02-035 concernant les lots 2 755 296 et 2 296 375 situé au coin chemin Maricourt et route 243 ;
 - 9.3 Résolution d'appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau ;
 - 9.4 Résolution pour une délégation de pouvoir pour un appel d'offre commun pour la gestion des matières résiduelles ;
 - 9.5 Résolution de prolongation de l'autorisation concernant l'enseigne du projet de développement du Domaine du Mont-Cathédrale pour une année se terminant le

5 juillet 2012 ;

9.6 Résolution pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire concernant la phase 1 sur la rue du Haut Bois, engagement des entrepreneurs pour lesdits travaux ;

9.7 Résolution pour nommer un représentant pour signer au nom de la municipalité les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR ;

9.8 Résolution pour que la Municipalité de Racine accepte que son plan de mise en œuvre soit modifié pour permettre l'intégration de la décision du ministère de la Sécurité publique et des paramètres pour modifier le déploiement de la force de frappe pour le secteur RAC-2 de la Municipalité de Racine ;

9.9 Résolution concernant le mémoire pour la demande d'annexion du secteur au lac Brompton ;

10. QUESTIONS DIVERSES

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

Il est proposé par, Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, en y ajoutant les points suivants :

10.1 Dossier assurance erreurs & omissions par tranche de 1 000 000 \$ surplus de 523\$, section Umbrella 586\$ par tranche de million, avenant C-21 1 000\$(pour 100 000/250 000\$) 1 500\$ (pour 250 000/500 000 \$), assurance pollution huile chauffage 250 \$;

10.2 Dossier Rallye octobre 2011 trophée Roses des sables, participation financière dans le but de participer à une action d'entraide entre les peuples en acheminant des dons à destination des enfants défavorisés;

10.3 Dossier adhésion comme membre au conseil régional de l'Environnement 75 \$/année ;

3 PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - DÉPÔT DE DOCUMENTS (10 minutes maximum par représentation) ;

Aucun citoyen ne s'est annoncé pour la période de représentation.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2011;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 4 juillet 2011.

Il est proposé par Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Directeur général et secrétaire trésorier soit et est, par la présente, exempté de procéder lecture du procès-verbal de la session du 4 juillet 2011, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

4.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du 11 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du

2011-08-246
Adoption de
l'ordre du jour

2011-08-247
Procès-verbal de
la session
ordinaire du 4
juillet 2011

conseil municipal tenue le 11 juillet 2011.

Il est proposé par Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Directeur général et secrétaire trésorier soit et est, par la présente, exempté de procéder lecture du procès-verbal de la session du 11 juillet 2011, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

2011-08-248
Procès-verbal de
la session
extraordinaire du
11 juillet 201

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum) ;

Tous les citoyens présents ont pu poser leurs questions et on reçu une réponse.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 15 août 2011;

2011-08-249
Comptes

Il est proposé par Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste de compte telle que déposée ici bas

No de chèque	Nom	Montant
201100439	BIOLAB-DIVISION THETFORD	164,63 \$
201100440	CONSEIL REGIONAL ENVIRONNEMENT ESTR	68,36 \$
201100441	MARTEL BRASSARD DOYON, AVOCATS	3 598,14 \$
201100442	INFOTECH	74,00 \$
201100443	BRIEN MICHEL	35,78 \$
201100444	LA BRUNANTE	1 915,20 \$
201100445	QUINCAILLERIE CHOQUETTE SCOTT	164,14 \$
201100446	RECUPERATION CASCADES	5 112,71 \$
201100447	MARTECH INC.	792,69 \$
201100448	VISION GRAPHIQUE	108,23 \$
201100449	MJ STRATÉGIE	4 686,11 \$
201100450	BISAILLON GILLES	82,74 \$
201100451	HYDRO-QUEBEC	2 220,28 \$
201100452	HYDRO-SHERBROOKE	1 122,00 \$
201100453	VISA DESJARDINS	3 293,19 \$
201100454	GAULIN CÉLINE	60,00 \$
201100455	FQM	1 965,21 \$
201100456	BELL MOBILITE (CELLULAIRE)	129,34 \$
201100457	DOMAINE DU MONT CATHÉDRALE INC.	14 763,23 \$
201100458	LES ENT.DE RECH.ET PROD.SYSTEMAG IN	10 759,96 \$
201100459	BÉLEC PAUL ET ST-AMOUR LOUISE	1 864,28 \$
201100460	BÉLEC PAUL	1 968,76 \$
201100461	PERREAULT CLAUDE	363,49 \$
201100462	MINISTERE REVENU QUEBEC	3 267,85 \$
201100463	REVENU CANADA IMPOT	1 430,74 \$
201100464	HYDRO-QUEBEC	232,23 \$
201100465	HYDRO-SHERBROOKE	92,54 \$
201100466	COOPTEL	678,36 \$
201100469	COOPTEL	691,05 \$
201100470	BASQUE ELECTRIQUE (RACINE) INC.	923,19 \$
201100471	BELL MOBILITE (CELLULAIRE)	131,95 \$
201100472	BIOLAB-DIVISION THETFORD	137,56 \$
201100473	CALCLO INC.	26 494,39 \$
201100474	EXTINCTEURS SECURITE INCENDIE G.F.E	107,44 \$
201100475	LES ENTREPRISES DANIEL FONTAINE INC	13 950,70 \$
201100476	ARÈS GASTON	234,60 \$
201100477	HYDRO-QUEBEC	629,33 \$
201100478	HYDRO-SHERBROOKE	1 159,41 \$
201100479	J. ANCTIL INC.	2 377,65 \$
201100480	LA PAPERASSE/KREASOFT INC.	89,94 \$

201100481	LES SERVICES EXP INC.	2 050,65 \$
201100482	JOLEM ENR.	3 226,36 \$
201100483	M.R.C. DU VAL ST-FRANCOIS	38 677,03 \$
201100484	MARTEL BRASSARD DOYON, AVOCATS	1 758,98 \$
201100485	MATERIAUX LAVERDURE INC.	139,65 \$
201100486	ME LUCIE LAVALLEE	690,28 \$
201100487	MEUNERIE SANSOUCY	120,00 \$
201100488	MUNICIPALITE DU CANTON DE VALCOURT	225,47 \$
201100489	PETITE CAISSE MUN. RACINE	230,05 \$
201100490	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6 038,03 \$
201100491	SINTRA INC.	7 161,60 \$
201100492	SOCIETE DE GESTION MATIERES RESIDUE	10 491,86 \$
201100493	S.P.A. DE L'ESTRIE	500,00 \$
201100494	YVES FONTAINE ET FILS INC.	922,34 \$
201100495	AQUATECH INC. ATT. LOUISE GILL	1 241,66 \$
201100496	LE GROUPE A & A	204,25 \$
201100497	CHERBOURG	73,39 \$
201100498	Great West, Cie d'Ass.-Vie	894,22 \$
201100499	Fonds de l'Information Territoire	33,00 \$
201100500	LOISIRS R.M.D. INC.	215,00 \$
201100501	QUINCAILLERIE CHOQUETTE SCOTT	335,57 \$
201100502	MARTECH INC.	1 285,07 \$
201100503	RÉGIE INTER.INCENDIE VALCOURT	37 221,61 \$
201100504	LUSSIER LUC	504,22 \$
201100505	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	858,81 \$
201100506	ATELIER USITEC	214,18 \$
201100507	BEAUCHEMIN STÉPHANE	5 784,39 \$
201100508	SOCIÉTÉ MUTUELLE PRÉVENTION INC.	286,36 \$
201100509	E CÔTÉ ET FILS INC.	155,38 \$
201100510	LOCATION BEN LOUTOU	107,68 \$
201100511	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	892,38 \$
201100512	DEMERS SYLVAIN	608,08 \$
201100513	BEAUCHEMIN STÉPHANE KM	608,24 \$
201100514	CORPORATEEXPRESS	237,77 \$
201100515	ENTRETIEN RE-RO	740,51 \$
201100516	RAMAGEX	204,89 \$
201100517	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	806,60 \$
201100518	PLOMBAIR ESTRIE	13,99 \$
201100519	PITNEYWORKS	227,85 \$
201100520	BENOIT PASCALE	255,36 \$
201100521	RÉGIE INTER.SANITAIRES DES HAMEAUX	4 257,67 \$
201100522	CENTRE DU MOTEUR ÉL.GRANBY	726,28 \$
201100523	COURNOYER MARC	231,20 \$
201100524	GUILMAIN JULIE	326,60 \$
201100525	WASTE MANAGEMENT	7 179,77 \$
201100526	DISTNET INC.	3 770,82 \$
201100527	ÉvalExpert	1 367,10 \$
201100528	BISAILLON GILLES	85,68 \$
201100529	BIOFILIA	1 423,04 \$
201100530	GROUPE HÉMISPHERE INC.	7 177,28 \$
		260 729,60 \$

2011-08-249
Comptes

No de chèque	Nom	Montant
201100124	ADM.SEC.	697,56 \$
201100125	AIDECOMREC	344,37 \$
201100126	VOIRIE	533,94 \$
201100127	ADM.SEC.	634,66 \$
201100128	URBANISME	535,19 \$
201100129	AIDECOMREC	304,58 \$
201100130	ADM.SEC.	620,66 \$
201100131	URBANISME	431,12 \$
201100132	AIDECOMREC	344,37 \$
201100133	VOIRIE	614,04 \$
201100134	URBANISME	449,07 \$

201100135	ADM.SEC.	662,41 \$
201100136	URBANISME	449,07 \$
201100137	ADM.SEC.	662,41 \$
201100138	MAIRE	549,15 \$
201100139	AIDECOMREC	154,06 \$
201100140	CONS.#4	339,50 \$
201100141	CONS.#5	339,50 \$
201100142	CONSEIL#1	339,50 \$
201100143	CONSEIL#2	339,50 \$
201100144	CONSEIL#3	339,50 \$
201100145	CONSEIL#6.	339,50 \$
		10 023,66 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, André Courtemanche, directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **270 753,26 \$**

André Courtemanche,
directeur général et secrétaire trésorier

7. CORRESPONDANCE

7.1 Rapport de correspondance du 28 juin au 15 août 2011;

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce Conseil, par le directeur général et secrétaire trésorier, de la correspondance reçue par la municipalité depuis le 28 juin 2011 et des rapports sur celle-ci.

2011-08-250
Correspondance

Il est proposé par Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la correspondance reçue par la municipalité du 28 juin au 15 août 2011 inclusivement et que les susdits rapports écrits préparés par le Directeur général et secrétaire trésorier soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la municipalité pour y être conservés et être mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

8. RÈGLEMENT

9. RÉOLUTIONS

9.1 Résolution pour ajouter au contrat une clause d'assurance responsabilité payé par la municipalité concernant M. Stéphane Beauchemin comme travailleur autonome couvert par nos assurances municipales (MMQ) ;

2011-08-251
Résolution pour
ajouter au contrat
une clause
d'assurance
responsabilité
payé par la
municipalité
concernant M.
Stéphane
Beauchemin
comme travailleur
autonome couvert
par nos assurances
municipales
(MMQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé M. Stéphane Beauchemin à titre de travailleur autonome pour effectuer le travail d'inspecteur en voirie ;

CONSIDÉRANT QU' une clause d'assurance responsabilité sera ajoutée à son contrat qui sera payée par la municipalité et remboursé par celui-ci;

Il est proposé par Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte d'ajouter une clause d'assurance responsabilité à son contrat qui sera payée par la municipalité et remboursé par celui-ci ;

9.2 Résolution pour changer le nom de l'acheteur de la résolution numéro 2011-02-035 concernant les lots 2 755 296 et 2 296 375 situé au coin chemin Maricourt et route 243 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports a remis des terrains excédentaires à la municipalité au coin du chemin Maricourt près de la route 243, soit les lots 2755296 et 2296375 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend céder pour 1 \$ la gestion de cette ancienne intersection au résident contigu intéressé ;

Il est proposé par M. Pierre Lalonde conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que ce conseil autorise la cession des lots 2755296 et 2296375 à Ferme Mylix SENC., pour la somme de 1 \$.

Que le citoyen contigu intéressé à l'acquérir paye les frais pour notarié le contrat.

Que M. le maire René Pelletier et M. André Courtemanche, Directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette cession de terrain.

9.3 Résolution d'appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la Politique nationale de l'eau qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une

2011-08-252
Résolution pour
changer le nom de
l'acheteur de la
résolution numéro
2011-02-035
concernant les lots
2 755 296 et
2 296 375 situé au
coin chemin
Maricourt et route
243

moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

Il est proposé par Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un porte-feuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

9.4 Résolution pour une délégation de pouvoir pour un appel d'offre commun pour la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE depuis le 26 février 2011 le site d'enfouissement régional de la MRC du Val-St-François, situé à Melbourne Canton, est fermé et ce, façon permanente;

ATTENDU QUE toutes les municipalités qui enfouissaient dans ce site doivent trouver un autre site conforme pour recevoir leurs matières résiduelles;

ATTENDU QUE plusieurs des contrats de collecte et de transport pour desservir ces municipalités viennent à échéance le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE certaines de ces municipalités souhaitent se regrouper afin de faire un appel d'offre commun notamment, pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la collecte et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du Code municipal du Québec

2011-08-253
Résolution
d'appui à la
demande
d'augmentation du
financement
statutaire des
organismes de
bassins versants
du Québec et à la
mise sur pied de
programmes de
financement
gouvernementaux
pour la mise en
œuvre des actions
des Plans
directeurs de l'eau

(L.R.Q., c-27.1) et 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c-19) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment : demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QUE les municipalités du Canton de Valcourt, de Lawrenceville, de Maricourt, de Racine, de Saint-Anne-de-la-Rochelle et la Ville de Valcourt doivent déléguer à une d'entre elles, tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution d'une telle délégation;

ATTENDU QUE l'entente est conclue seulement pour l'étape de la demande de soumission et son acceptation. En conséquence, le délégataire par son acceptation de la soumission, liera le soumissionnaire aux municipalités ayant délégué leurs pouvoirs (déléguants);

ATTENDU QUE l'exécution du contrat, de même que toutes les étapes suivant l'acceptation de la soumission, demeurent la responsabilité de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE toutes les municipalités parties à cette entente de délégation, statuent sur certaines exigences à inclure dans l'appel d'offre, soit :

- L'appel d'offre sera fait pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles;
- Le soumissionnaire devra ventiler son prix, en nous indiquant le prix pour la collecte et le transport et le prix pour l'enfouissement. La somme totale sera mise en comparaison;
- Le soumissionnaire devra indiquer dans son bordereau de soumission le site où il ira enfouir les matières résiduelles et nous fournir une copie de son entente avec ledit site ;
- La collecte sera standardisée sur tout le territoire desservi, soit une fois toutes les deux (2) semaines et ce, à l'année;
- La collecte devra être automatisée et ce, pour n'accepter que des poubelles conformes de 240 ou/ou 360 litres;
- Les gros rebuts devront être amassés deux (2) fois par année, à des dates prédéterminées;
- Les soumissionnaires devront soumissionner un montant fixe par porte, peu importe le lieu de la collecte;
- La durée du contrat sera de 40 mois;
- Les institutions commerciales et industrielles (ICI) ne seront pas incluses, dans l'appel d'offre, cette gestion demeurant la responsabilité de chaque commerce et industrie;

En conséquence, il est proposé par Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité de Racine délègue à la Ville de Valcourt tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer un appel d'offre commun pour la gestion des matières résiduelles, soit pour la collecte, le transport et l'enfouissement.

La municipalité de Racine comprend qu'elle sera liée par l'acceptation de la soumission, faite par le délégataire. Par contre, l'exécution du contrat demeurera sa responsabilité.

La municipalité de Racine accepte de partager tous les frais afférents nécessaires à la préparation et/ou la vérification des documents.

9.5 Résolution de prolongation de l'autorisation concernant l'enseigne du

projet de développement du Domaine du Mont-Cathédrale pour une année se terminant le 5 juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT QU' en juin 2007, la municipalité avait autorisé le Domaine du Mont-Cathédrale à installer deux enseignes pour faire la mise en marché de leurs terrains alors que le règlement de zonage numéro 123-12-2006, permet d'installer une seule enseigne d'une superficie maximale d'un mètre carré pour la location ou la mise en vente d'un terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine du Mont-Cathédrale souhaite prolonger leur autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE le montage et la facture de ces 2 enseignes sont à la fois sobres et élégants ;

2011-08-255
Résolution de prolongation de l'autorisation concernant l'enseigne du projet de développement du Domaine du Mont-Cathédrale pour une année se terminant le 5 juillet 2012 ;

Il est proposé par Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accorde une prolongation de l'autorisation Domaine du Mont-Cathédrale Inc. pour conserver les deux enseignes sur leur terrain, soit l'une au niveau du lac et l'autre au niveau de la route privée qui mène au Domaine. Que la présente autorisation soit accordée pour une période d'un (1) an renouvelable, soit jusqu'au 5 juillet 2012.

Que le conseil informe le Domaine du Mont-Cathédrale qu'ils doivent se conformer à l'article 4.61 du règlement de zonage quant à l'entretien de ces enseignes.

9.6 Résolution pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire concernant la phase 1 sur la rue du Haut Bois, engagement des entrepreneurs pour lesdits travaux ;

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

9.7 Résolution pour nommer un représentant pour signer au nom de la municipalité les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR ;

2011-08-256
Résolution pour nommer un représentant pour signer au nom de la municipalité les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR

Il est proposé par Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE André Courtemanche directeur général et secrétaire trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Racine, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

René Pelletier, maire

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9.8 Résolution pour que la Municipalité de Racine accepte que son plan de mise en œuvre soit modifié pour permettre l'intégration de la décision du ministère de la Sécurité publique et des paramètres pour modifier le déploiement de la force de frappe pour le secteur RAC-2 de la Municipalité de Racine ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté, en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, son schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en oeuvre le 2 octobre 2007 ;

- ATTENDU QUE la Municipalité de Racine est membre de la MRC du Val-Saint-François ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Racine, membre de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, a adopté son plan de mise en œuvre conformément aux exigences de la Loi sur la Sécurité incendie et au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François ;
- ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a transmis, à la MRC du Val-Saint-François, une demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en décembre 2009, demandant l'autorisation au ministère de la Sécurité publique de modifier le déploiement de la force de frappe pour le secteur RAC-2 de la Municipalité de Racine ;
- ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a fait parvenir, en mars 2010, la demande de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt au ministère de la Sécurité publique ;
- ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu, en février 2011, la réponse du ministère de la Sécurité publique à la demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le secteur RAC-2 ;
- ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a accueilli partiellement la demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en autorisant une autonomie complète à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt pour les interventions dans le secteur RAC-2 de jour sur semaine uniquement et pour des bâtiments de catégories de risques faibles et moyens ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Racine doit adopter, par résolution, la décision du ministère de la Sécurité publique pour que cette dernière soit effective ;

2011-08-257

Résolution pour que la Municipalité de Racine accepte que son plan de mise en œuvre soit modifié pour permettre l'intégration de la décision du ministère de la Sécurité publique et des paramètres pour modifier le déploiement de la force de frappe pour le secteur RAC-2 de la Municipalité de Racine

Il est proposé par Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Racine accepte que son plan de mise en œuvre soit modifié pour permettre l'intégration de la décision du ministère de la Sécurité publique et des paramètres suivants :

- La Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt desservira de façon autonome le secteur RAC-2 de la Municipalité de Racine pour les interventions de jour sur semaine uniquement et pour des bâtiments de catégories de risques faibles et moyens ;
- La Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt recevra l'assistance du Service incendie de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton pour les interventions de soir, de nuit et de fin de semaine et ce, pour des bâtiments de toutes catégories, tel que prévu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François ;

Que la résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

9.9 Résolution concernant le mémoire pour la demande d'annexion du secteur au lac Brompton ;

2011-08-258
Résolution
concernant les
mémoires pour la
demande
d'annexion du
secteur au lac
Brompton

Il est proposé par Olivier Grenier, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

d'approuver le mémoire pour la demande d'annexion du secteur au lac Brompton, préparé par M. le maire René Pelletier, avec les corrections demandées.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Dossier assurance erreurs & omissions par tranche de 1 000 000 \$ surplus de 523\$, section Umbrella 586\$ par tranche de million, avenant C-21 1 000\$(pour 100 000/250 000\$) 1 500\$ (pour 250 000/500 000\$), assurance pollution huile chauffage 250\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications auprès des assureurs, il s'est avéré que la couverture d'assurance pour la portion erreurs et omissions est insuffisante ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite augmenter la protection à 3 000 000 \$, soit pour 2 tranches de 1 000 000 \$ à 523 \$ chacune;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire ajouter une assurance pollution pour le réservoir d'huile à chauffage au sous-sol ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire ajouter l'avenant C-21, soit pour 100 000/250 000) ;

2011-08-259
Dossier assurance
erreurs &
omissions
3 000 000 surplus
de 1046\$, section
Embrela 586\$ par
tranche de million,
avenant C-21
1 000\$(pour
100,00/250 000\$)
1 500\$ (pour
250 000/500
000\$), assurance
pollution huile
chauffage 250\$

Il est proposé par Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les ajouts tels que prévus plus haut.

D'autoriser le supplément de 1046 \$ pour l'augmentation de la couverture erreurs et omissions, de 1 000 \$ pour l'avenant C-21 et de 250 \$ pour l'assurance pollution pour le réservoir d'huile à chauffage au sous-sol.

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au montant de 2 296 \$ au surplus des années précédentes pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

10.2 Dossier Rallye octobre 2011 trophée Roses des sables, participation financière dans le but de participer à une action d'entraide entre les peuples en acheminant des dons à destination des enfants défavorisés;

2011-08-260
Dossier Rallye
octobre 2011 trophée
Roses des sables,
participation
financière dans le but
de participer à une
action d'entraide entre
les peuples en
acheminant des dons à
destination des
enfants défavorisés;

Il est proposé par Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que cette demande soit refusée le conseil n'acceptant plus les demandes de participation financière individuelles.

10.3 Dossier adhésion comme membre au conseil régional de l'Environnement 75\$/année ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie offre aux organismes, aux entreprises privées, aux institutions, aux

réseaux, aux instances gouvernementales et municipales et aux citoyens afin d'améliorer la performance environnementale de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE pour devenir membre du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et bénéficier des nombreux avantages que ceux-ci offrent aux municipalités, il n'en coûte que 75 \$ par année ;

2011-08-261
Dossier adhésion
comme membre au
conseil régional de
l'Environnement
75\$/année ;

Il est proposé par Annie Vincent, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité autorise M. André Courtemanche, Directeur général et secrétaire trésorier, à adhérer auprès du CREE.

Que le conseil autorise la somme de 75 \$ afin d'avoir accès à tous les services disponibles.

Que le conseil mandate M. Michel Brien, pour représenter la municipalité aux rencontres

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche, secrétaire-trésorier

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

Tout les citoyens présents ont pu poser leurs questions et ont reçu une réponse.

2011-08-262
Levée de la
session

12 LEVÉE DE LA SESSION

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

M. Olivier Grenier, conseiller, propose la levée de la session à 19 h 45 .

M. René Pelletier
Maire

M. André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier
